

[Accueil](#) > ... > [Trouver Un Professionnel Du Droit](#) > [Traducteurs/interprètes Juridiques](#) > [Austria](#)

Traducteurs/interprètes juridiques

Contenu fourni par
Autriche

Autriche



Cette section du portail vous aide à trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche.

Comment trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche?

Le ministère fédéral de la justice autrichien tient une liste des traducteurs-interprètes assermentés et agréés par les tribunaux (Gerichtsdolmetscherliste) sur laquelle ne peuvent figurer que des personnes qui remplissent, justificatif à l'appui, certaines conditions légales (par exemple, posséder des compétences appropriées).

Cette liste peut être consultée via le site web JustizOnline, l'offre numérique d'informations et de services de la justice autrichienne (justizonline.gv.at). Sur ce site, il est également possible de rechercher des traducteurs et interprètes avec précision selon des critères déterminés. L'accès à la liste des traducteurs-interprètes judiciaires est-il gratuit?

Le site web JustizOnline est accessible au public gratuitement.

Comment interroger la base de données autrichienne des traducteurs et interprètes judiciaires?

Sur JustizOnline, il est possible de rechercher les traducteurs et interprètes selon les critères suivants:

- par expertise (langue)
- par Land
- par ressort judiciaire.

Une recherche en texte intégral permet en outre une recherche plus affinée dans la liste, par exemple selon les spécialisations indiquées par les traducteurs et interprètes judiciaires.

L'accès à la base de données des traducteurs et interprètes est-il gratuit?

Le site web est accessible au public gratuitement.

Liens connexes

[Liste des traducteurs et interprètes judiciaires](#)

[Rechercher des traducteurs et interprètes \(\[justizonline.gv.at\]\(http://justizonline.gv.at\)\)](#)

■ Dernière mise à jour: 08/09/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.